

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **PRIDE ULTRA***

de la société **GOWAN**

enregistrée sous le **n°2019-5571**

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit PRIDE ULTRA devient second nom commercial du produit de référence MAGISTER.

Les demandes n°2014-3502, 2014-3532 2014-2269 et 2014-0182 sont devenues sans objet.

DU 19 JUIN 2019
à 10h00
à l'adresse de l'ANSES
44-66 Avenue du Professeur Léopold Bellan
94240 Creteil
France

Informations générales sur le produit

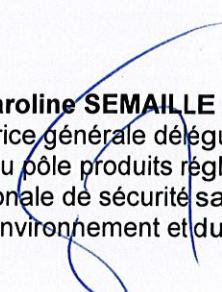
Nom du produit	PRIDE ULTRA PRIDE ULTRA J
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GOWAN FRANCE 5 Rue du Gué, 77139 PUISIEUX, France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - fénazaquine
Numéro d'intrant	9700552
Numéro d'AMM	9700552
Fonction	Acaricide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Sans délai pour les stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700552 et de la dénomination commerciale : PRIDE ULTRA J. Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700552 et de la dénomination : PRIDE ULTRA.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Sans délai pour les stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700552 et de la dénomination commerciale : PRIDE ULTRA J. Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 9700552 et de la dénomination : PRIDE ULTRA.

A Maisons-Alfort le,

05 FEV. 2020


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)